



N° 7 / 2009

# Les mille sources de la Colère

SEPTEMBRE 2009

---

## La loi de mobilité a été adoptée cet été

---

A l'opposé de ce que son intitulé pourrait laisser croire, ce texte législatif est avant tout porteur de profondes régressions sociales. En effet, ses principales dispositions, sont l'autorisation de licenciement des fonctionnaires lors des restructurations administratives, des mesures permettant l'extension du recours aux emplois précaires alors que la Fonction publique compte déjà plus d'un million d'agents non titulaires, la concession du recrutement et de la gestion de tous ces personnels hors statut aux sociétés d'intérim en lieu et place des employeurs publics.

Il s'agit donc d'une attaque frontale et d'envergure contre le statut des fonctionnaires. Or, ce dernier constitue avant tout une garantie pour l'ensemble des citoyens d'une Fonction publique au service de tous, respectant l'égalité de traitement de chacun avec des agents publics exerçant leurs missions de manière neutre et impartiale en toute circonstance.

Bien entendu, ce projet de loi est en grande cohérence avec la politique mise en œuvre par le Président de la République, le gouvernement et la majorité parlementaire en matière de services publics : loi de démantèlement de l'hôpital public, projet de privatisation de la Poste, suppressions massives d'emplois dans la Fonction publique d'état, proposition de loi parlementaire visant à anéantir le statut dans la Fonction publique territoriale, Bref, vous aurez tous reconnu la RGPP ou Régression Générale des Politiques Publiques...

---

## Grippe A : l'administration doit prendre ses responsabilités

---

L'avenir nous dira si le tohu-bohu actuel sur la pandémie grippale avait une quelconque utilité. Il sert au moins d'écran de fumée pour permettre aux médias d'occulter les sujets qui fâchent.

Au delà de la pandémie pour l'instant virtuelle, les dispositions que compte prendre notre direction sont très concrètes. En suivant les directives de Woerth, qui ne manque jamais d'imagination quand il s'agit de réduire les droits des fonctionnaires, notre direction est prête à demander aux agents de poser des jours de congés si elle devait fermer un service pour cause de pandémie. Pour la CGT, cette disposition est totalement inadmissible : l'administration doit fournir aux agents des locaux pour qu'ils exercent leurs missions. En cas d'impossibilité, ce n'est pas aux agents de "payer" les carences de l'administration.

Cependant, au cours d'un groupe de travail sur le sujet, la DGFIP a indiqué aux organisations

syndicales nationales que les chefs de services locaux avaient la possibilité d'accorder des autorisations d'absences en pareille situation. Notre DSF se doit donc de revoir sa position au plus vite.

---

## La valse des directeurs...

---

C'est la règle : pour accueillir une nouvelle directrice, il faut d'abord dire au revoir à l'ancienne. Ce fût donc par une chaude après-midi de juillet que le rituel des adieux eut lieu. Une salle beaucoup trop grande pour les rares privilégiés conviés aux agapes, des couteaux bien affûtés pour rappeler que la fusion ne sera pas un long fleuve tranquille pour nos têtes pensantes, une missive laconique et convenue sur " mille sources ".

On peut dire, sans risquer d'être démenti, que papillonnage et brassage d'air ont été souvent la clef de voûte des directives : des réformes sans travaux, des travaux sans réforme, des emplois supprimés... D'ailleurs, on attend toujours la clim

promise à Brive à l'arrivée de Mme Trejaut ! Bref, un bon boulot de directeur qui méritait bien une petite promotion.

A partir du 1er septembre, on nous promet le changement dans la continuité. Comme à chaque prise de fonction, on essaie de nous endormir : confiance, transparence, écoute attentive... Sans vouloir faire un procès d'intentions, nous savons que chaque directeur entrant tient ce genre de propos. Par expérience et sans doute par sagesse, nous avons pris l'habitude de mesurer ces bonnes intentions a posteriori et nous nous sommes souvent cassés les dents sur une réalité moins idyllique.

Nous ne sommes pas dupes : quand un directeur fait en public l'apologie du dialogue social, il est en fait surtout attaché à la paix sociale, condition indispensable à la réalisation de ses objectifs (réformes en tout genre, suppressions d'emplois,...). Avons-nous vraiment les mêmes ambitions ?

---

### Les dindons de la farce

---

Martin Hirsch s'était bien gardé de le dire : le basculement du RMI vers le RSA et l'élargissement du public bénéficiaire des largesses gouvernementales a abouti d'une part à la réduction de la PPE (les perdants sont les plus riches des pauvres) et d'autre part à la suppression de l'exonération de la TH et de la RTV réservée aux personnes bénéficiant de faibles revenus.

Comme, bien évidemment, personne n'a été prévenu de cet état de fait, ce sont encore les services qui vont devoir expliquer aux contribuables que ce qu'on leur a donné d'une main est immédiatement repris de l'autre.

Bref, une réforme qui ne coûte rien au gouvernement mais qui va encore augmenter la pression dans les services quand il faudra traiter le gracieux !

PS : nous sommes sauvés : de nouveaux sous-mains spécial impôts locaux seront bientôt distribués !

---

### De l'informatique et des réformes

---

La création du portail métiers aurait dû permettre de centraliser toutes les applications nécessaires à l'ensemble des agents pour exercer leurs missions.

Or, il apparaît qu'à chaque fusion de services, il n'y a pas fusion des applications ! (c'est la preuve que les réformes locales devancent la volonté ministérielle !) Ainsi, il faut travailler sur plusieurs BDRP, Medoc, Iliad etc multipliant les mots de passe, sans compter les lenteurs quant on utilise une base située sur un autre site ! De plus, le chef de service d'un pôle n'a même pas la possibilité d'habiliter ses agents sur chaque application utilisée !

Pour la DSF, une réforme est en place dès qu'elle a été actée par un CTPD. Dans la vraie vie, cela prend beaucoup plus de temps dans un contexte souvent difficile de dysfonctionnements informatiques et suppression d'emplois.

Quand on pense que ces fusions sont mises en place pour soi-disant faciliter notre travail, encore une fois, avons nous vraiment les mêmes intérêts ?

---

### Assemblée générale du SNADGI-CGT

---

L'assemblée générale de notre section aura lieu le mardi 20 octobre, à partir de 8h30, salle municipale, à côté de l'église de Souillac à Tulle.

Une autorisation globale d'absence est déposée auprès de la DSF. Tous les agents, qu'ils soient ou non syndiqués, peuvent donc y participer.

Nous y discuterons principalement de la fusion des syndicats CGT impôts et trésor. Bien évidemment, d'autres sujets pourront être abordés en fonction de l'actualité.

Un repas convivial sera organisé sur place. (paella, 15 € à réserver auprès d'un militant).

~\*~\*~\*~



---

# Bulletin d'adhésion



Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Catégorie : \_\_\_\_\_ Grade : \_\_\_\_\_ Echelon : \_\_\_\_\_ Tps partiel : \_\_\_\_\_

Résidence administrative : \_\_\_\_\_ Structure : \_\_\_\_\_

---

SNADGI-CGT – Centre des Impôts de Tulle - Cité Adm - Place Martial Brigouleix - 19011 TULLE CEDEX  
SNT CGT – Trésorerie d'Ussel – Hôtel des Finances – 3 rue Albert Chavagnac – 1900 Ussel